

## **COMPTE RENDU DE CONSEIL SEANCE DU 07 DECEMBRE 2021**

Nombre de conseillers en exercice : 10

L'an deux mil vingt et un, le sept du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Lérigneux dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Thierry Missonnier, Maire

**Date de la convocation** : le 02 décembre 2021

**Étaient Présents** ; DUVERT Séverine ; GAGNAIRE Stéphanie ; GOUTTE Thierry ; MISSONNIER Thierry ; POYET Jérôme ; REDURON Florence ; PERRIN Sylvie ; ARNAL Manuel ; DEFOUR Manon

**Absents excusés** : PERRICHON Frédéric

**Secrétaire** : Séverine DUVERT

### **Validation compte rendu du 26 octobre 2021**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte rendu du 26 octobre 2021

### **Application des 1607h et des cycles de travail**

Ce point avait été évoqué lors du dernier conseil et les dossiers avaient été déposés auprès de la Commission Technique Intercommunale. Celle-ci a émis un avis favorable le 3 décembre 2021 pour ces 2 dossiers.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte l'application des 1607 heures et des cycles de travail tels qu'exposés lors du dernier conseil.

### **Délibération prix location local presbytère**

La commune a reçu une demande d'utilisation d'une partie de l'appartement du presbytère pour faire du stockage. Après avoir délibéré, le conseil municipal à 8 voix pour et 1 abstention accepte la location au tarif de 60€/mois pour un an

### **Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2022**

Actuellement, la nomenclature pour la comptabilité des communes est la M14. La loi Notre impose aux communes de passer à la norme M57 à partir de 2024. Après une réunion avec le conseiller au décideurs locaux (CDL auprès de la Trésorerie), il nous est possible de passer à la norme M57 à partir du 1er janvier 2022 à titre expérimental. Cela permettra d'avoir un suivi personnalisé par la trésorerie. Cette norme est également moins contraignante vis-à-vis de certaines obligations actuelles pour les petites communes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à 8 voix pour et 1 abstention accepte la mise en place de la nomenclature M57 à partir du 1er janvier 2022.

### **Questions diverses**

Mr le Maire informe les conseillers de la démission de Mr Bruno ROGES du fait de son départ dans une autre Région. Sa démission a été prise en compte par le sous-préfet. Mr ROGES ne fait donc plus parti du conseil.

Le 16 décembre 2021

Le Maire

Thierry MISSONNIER



